

**Siège Social** : 36000 Châteauroux

**Adresse** : 2 Place des Cigarières

**Date de convocation** : 24 novembre 2023

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 8 Décembre 2023

**L'an deux mil vingt trois**

**Le 08 décembre,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (29)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Brigitte, YVERNAULT Philippe

**Étaient absents (12)**

DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GUESNARD Yves, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à AVEROUS Gil  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHARPENTIER Dominique  
PERSONNE Jacques a donné pouvoir à LION Michel  
PICOUT Laurent a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude

**Étaient excusés (3)**

BERTHOUMIEUX Pierre, ELBAZ Xavier, JUDALET Patrick

**Objet :** Approbation de la convention opérationnelle pour l'expérimentation d'autopartage entre le SDEI, la ville d'Argenton-sur-Creuse et le délégataire assurant un service public de mise à disposition d'une borne de recharge pour véhicule électrique

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de coopération entre le SDEI et le Délégataire pour la mise à disposition d'une borne à destination des usagers du service d'autopartage.


Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la convention jointe en annexe.


**Article 2 :** D'autoriser M. Le Président à signer la présente convention ainsi que tous les documents s'y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :



Michel LION